

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**  
-----  
**CANTON  
DE BOUSSIERES**

**COMMUNE D'OSSELLE**

**Code postal : 25320**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 novembre 2014**

**Convocation du 05 novembre 2014**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de suffrages exprimés : 11** en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Quatorze, le quatorze novembre à 20 heures 35, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Michel LARTOT, Maire, en session ordinaire du mois de novembre 2014.

**Présents :**

Pascale BOILLOT  
Christophe BORDY  
Damien BOUVERET  
Marlène GODAIN  
Rachid KHELIFI

Nicolas LAFFIN  
Michel LARTOT  
Christophe MENICUCCI  
Anne OLSZAK  
Sylvie THIVET

**Absente excusée :** Sandrine GRAPPEY, donne procuration à Mme Sylvie THIVET

**Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.:** Damien BOUVERET

**Début de la séance à 20 H 35**

**1/ Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2014**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente du 15 octobre 2014

**Votée à l'unanimité**

**2/ Désignation d'un référent ambroisie et d'un référent défense**

2-1/ Désignation d'un référent ambroisie

Christophe MENICUCCI se propose comme référent ambroisie.

2-2/ Désignation d'un référent défense

Michel LARTOT se propose comme référent défense.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le choix des référents.

**Voté à l'unanimité**

**3/ Devis portique pour la place**

Le Conseil Municipal décide d'annuler le projet d'un portique pour l'accès à la place.

#### **4/ Achat d'une partie de la parcelle N° 812 de Monsieur JUNQUA**

Le maire propose d'acheter les 56 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 812 de Monsieur JUNQUA qui donnent accès à sa propriété, à côté de l'école. La commune peut ainsi réaliser les enrobés sur la totalité de l'espace devant l'école. Le prix de l'achat est de 70.00 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition d'achat et autorise le Maire, Michel LARTOT, à signer tout document afférant à cet achat.

**Voté à l'unanimité**

#### **5/ Achat de la parcelle N° 111 de Monsieur CUCHE**

En vue de la construction de la nouvelle école d'Osselle, le Maire propose l'achat de la parcelle N° 111 de Monsieur CUCHE. Elle mesure 1,80 are et le prix est de 56.00 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition d'achat et autorise le Maire, Michel LARTOT, à signer tout document afférant à cet achat.

**Voté à l'unanimité**

#### **6/ Nouveau calcul du décompte du relevé des compteurs entre le RPI, la Mairie et les logements :**

Relevé des KW des compteurs au 31/08/2014 : **RPI : 84.571**  
**MAIRIE : 77.536**  
**LOGEMENTS : 47.507**

En 2014, le décompte RPI est fait comme en 2013 sur la base de l'ancienne DCM car les bases de 2013 ne sont pas connues.

Pour la période hiver 2014-2015 le décompte se fera en fonction du relevé de compteur ci-dessus avec le calcul suivant :

- Total des factures de la période de chauffage.
- Calculer la moyenne du prix TTC au KW.
- Déduire de la totalité (Nombre KW X prix au KW)
- Les remboursements des logements
- La part de la Mairie estimée selon le compteur

**Voté à l'unanimité**

#### **7/ Choix de la banque concernant l'emprunt de 90 000.00 € pour les travaux du village**

Marlène GODAIN quitte le Conseil Municipal durant la délibération du conseil Municipal pour le choix de la banque.

Le Conseil Municipal étudie les offres de prêt pour un emprunt de 90 000.00 € reçues des 4 banques suivantes :

Le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque Populaire et le Crédit Agricole.

Le choix se porte sur le Crédit Mutuel pour un taux de 1.87 % avec un remboursement trimestriel pour une durée de 8 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, Michel LARTOT, à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Mutuel de Besançon Saint-Ferjeux – Saint-Vit.

**Voté à l'unanimité des personnes autorisées à voter : 10 POUR**

## **8/ Demande de constat d'huissier pour la salle de restauration de la base nautique**

Le locataire a réalisé des travaux électriques non conformes.

Le constat d'huissier aura pour but de constater l'état de conformité des installations électriques et le respect de la convention de location.

**Voté à l'unanimité**

## **9/ Changement du matériel informatique de la Mairie en 2015, non conforme au nouveau logiciel**

En 2015, le nouveau logiciel E-MAGNUS doit être installé sur les 2 postes informatiques de la Mairie. Les ordinateurs actuels ne sont pas assez puissants pour accueillir ce logiciel.

Le Conseil Municipal valide le changement des 2 postes informatiques.

**Voté à l'unanimité**

## **10/ Questions diverses**

- Demande d'achat par Monsieur Yannick GRANDPERRIN d'un chemin jouxtant son terrain.
- L'entreprise Gaz & Eaux sera contactée pour une contre visite afin de contrôler la pression dans le réseau d'eau potable du lotissement de la Pérouse. Le Conseil Municipal s'engage à intervenir auprès de cette entreprise dans les plus brefs délais.
- Des assistantes maternelles ont demandé si elles pouvaient avoir accès à la salle 2 matinées par semaine pour des activités manuelles. Elles viennent deux heures le lundi matin et le vendredi matin.

Fin de séance : 22 heures

Michel LARTOT, Maire